Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 I-MOJO BLEU	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM / PNE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
27/08/2019	pres de Mme Carle	GLACIER BLANC	1			UNE PALETTE D EAU
28/08/2019	Echirasson	Fouronnière		1		héliportage d 'une cabane dans le Valgodemard

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 509 / 2019

Suivi par : C. Bourgeois

à Gap, le 26/08/2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Copie secteur Briançonnais/Vallouise